



ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2024

La composition de l'AG électorale

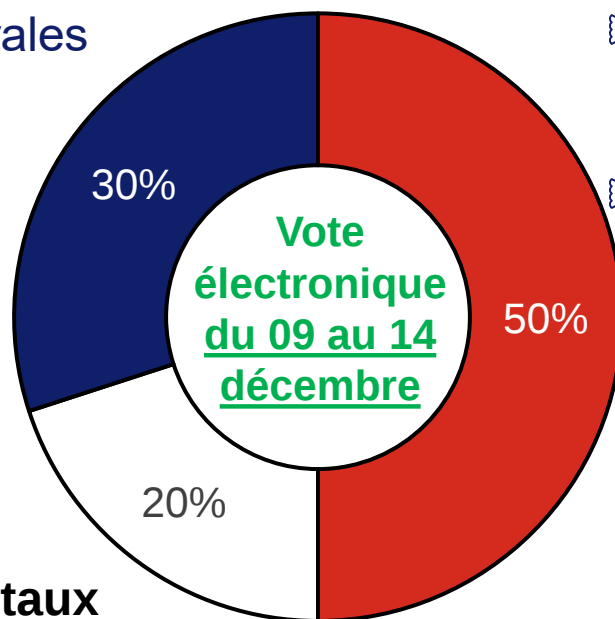


Chaîne YouTube
des AG fédérales

➤ **Représentants régionaux des clubs et représentants des licenciés individuels**

➤ Même poids qu'aux AG fédérales ordinaires

➤ Mandat de 4 ans



➤ **Présidents de club ou leurs représentants (mandatés)**

➤ **Poids :**

- De 10 à 100 adhérents au 31/08/24 : 1 voix
- A partir de 101 adhérents : 2 voix
- 1 voix supplémentaire pour valoriser les labels fédéraux EFB** ou ECOBaD (4 au total sur l'olympiade)

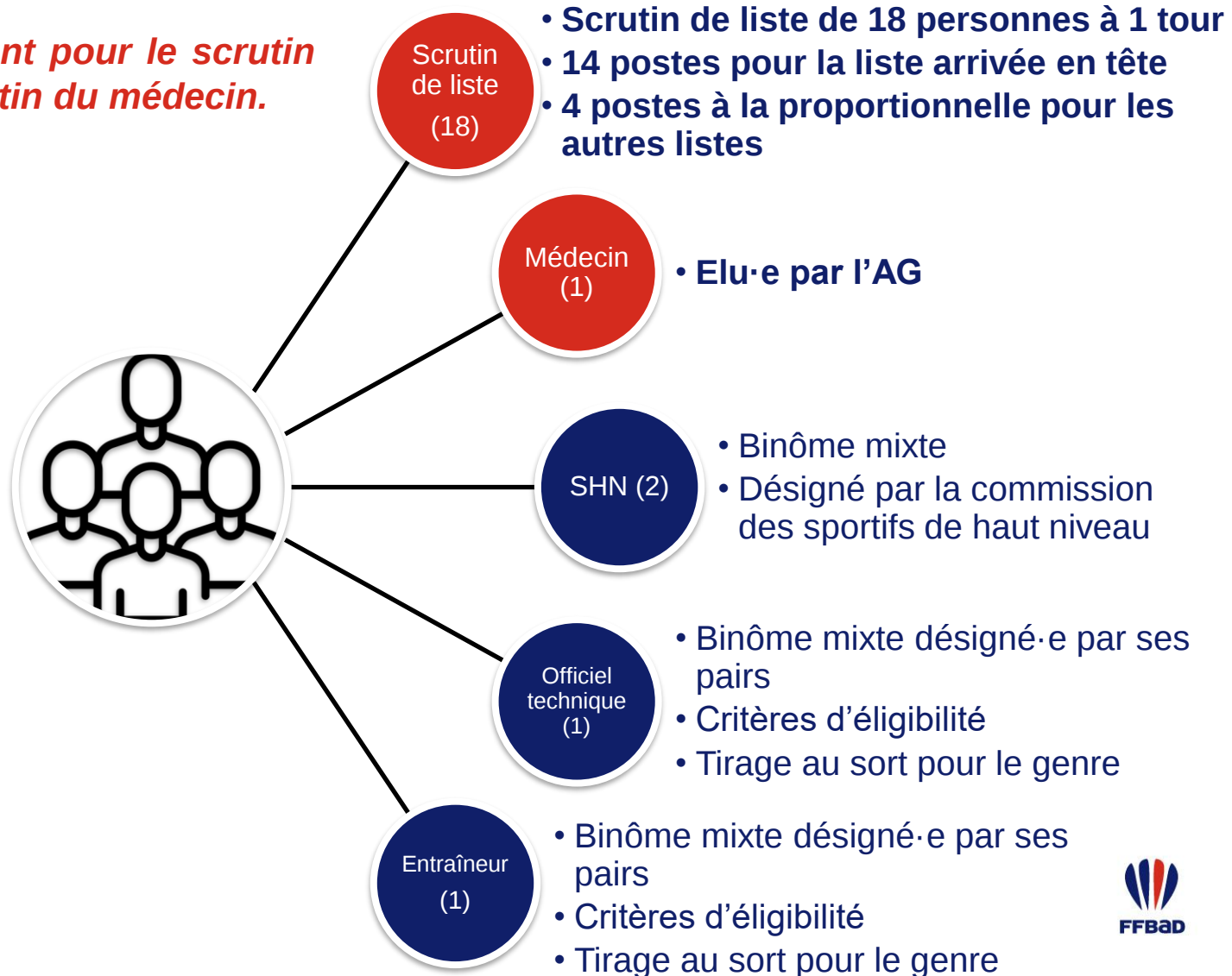
➤ **Représentants départementaux des clubs (*incompatibilité avec la représentation régionale*)**

➤ Même poids qu'aux AG de ligue

➤ Mandat de 4 ans (à partir de 2025)

L'élection du comité exécutif (23 membres)

Les clubs voteront pour le scrutin de liste et le scrutin du médecin.



Le vote des clubs à l'AG fédérale

- Seuls **les présidents de club déclarés dans Poona** pourront voter aux élections fédérales. La liste électorale sera arrêtée **le 09 novembre 2024 (à 23h59)**.
- En cas d'empêchement, le président peut donner **mandat à un autre adhérent du club** au plus tard **le 09 novembre 2024** (modalités pour adresser le mandat aux services de FFBaD communiquées prochainement, de même pour le cas de la co-présidence).
- Le président de chaque club, ou la personne mandatée, doit :
 - Être âgé d'au moins 16 ans.
 - Être titulaire d'une licence annuelle FFBaD, dans le club, en cours de validité.
 - Ne pas faire l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps prononcée par les organes disciplinaires de la FFBaD.
 - Ne pas être conseiller technique sportif placé auprès de la FFBaD ou de ses organismes déconcentrés ou salarié de la FFBaD.
 - Ne pas être membre du haut conseil.

Le calendrier des différentes élections

Elus des comités départementaux *

Représentants départementaux des clubs *

Elus des ligues régionales / représentants régionaux des clubs

Elus des ligues ultramarines * / représentants ultramarins des clubs *

Elus du comité exécutif de la fédération *

2024

2025

2026

2027

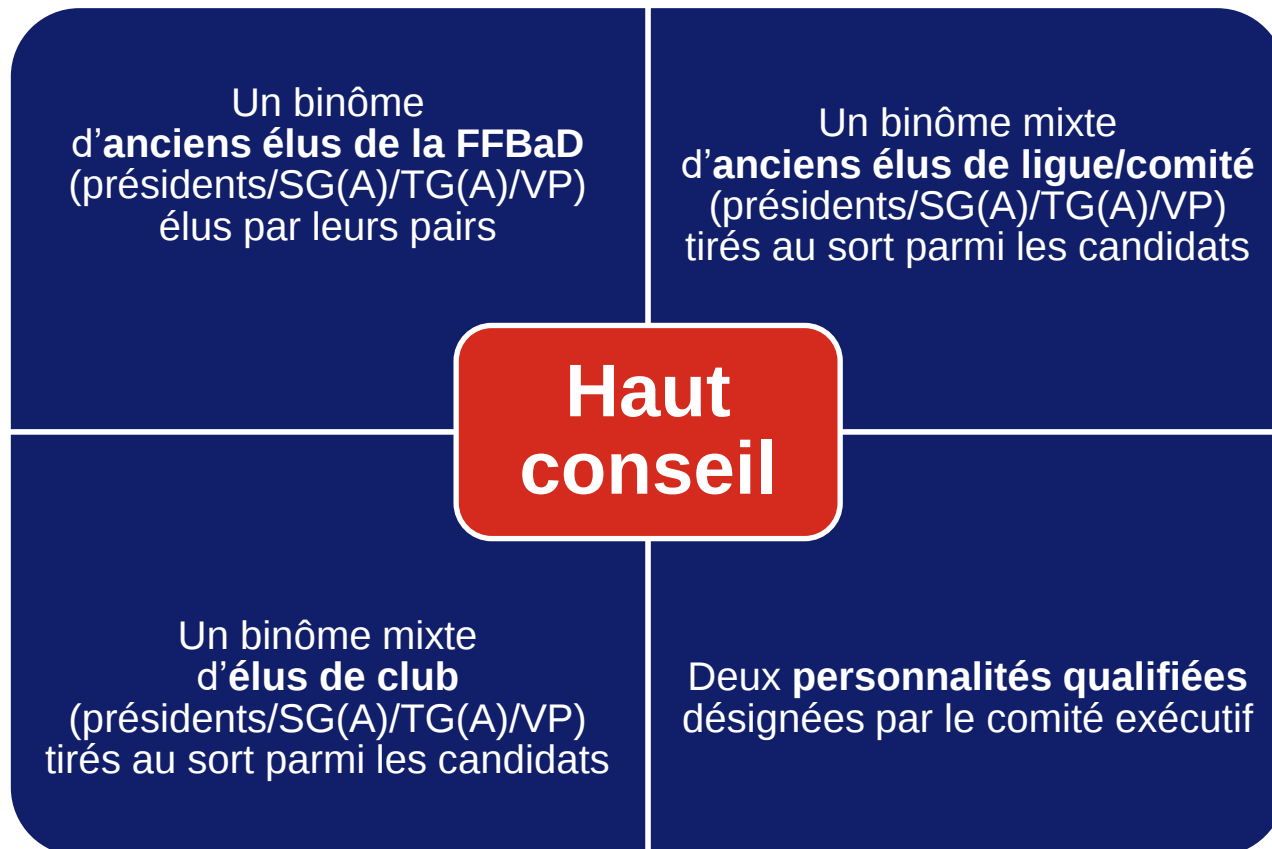
2028

2029



* : participation des clubs aux élections

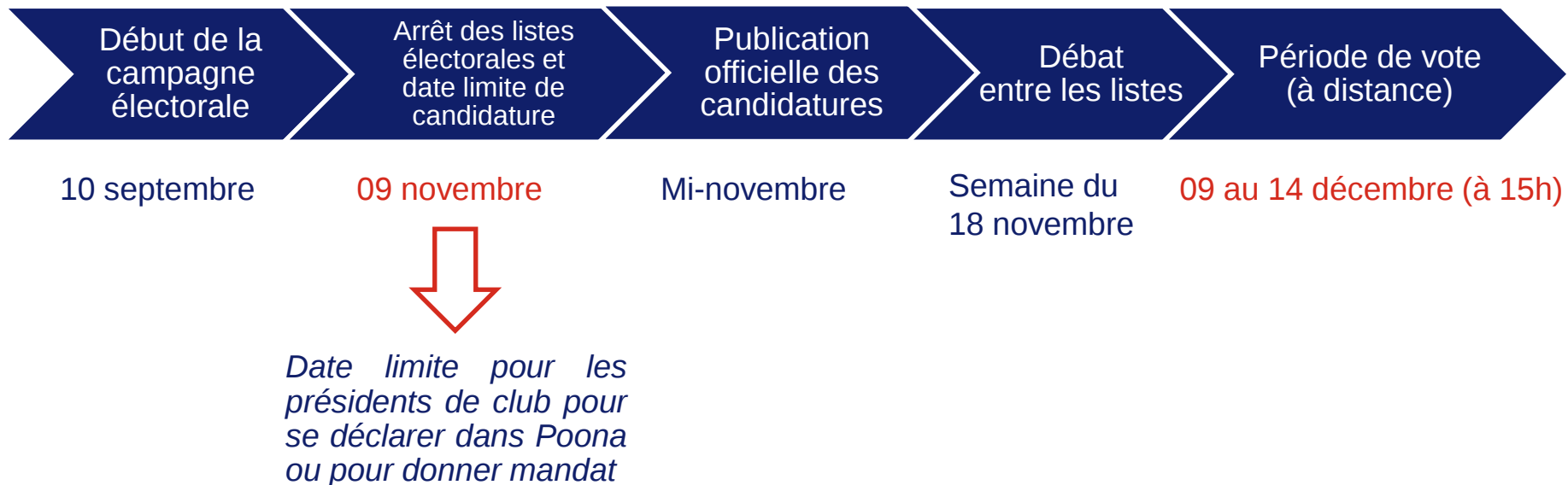
L'élection du haut conseil



Mandat de 4 ans – tuilage par collège tous les 2 ans
(anciens élus des OD & personnalités qualifiées / anciens élus de la FFBA d et élus de clubs)
Elections d'ici les Jeux

Les dates clés pour la fin de l'année 2024

A VOS AGENDAS !



La FFBaD et l'affiliation



Merci de votre attention



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07